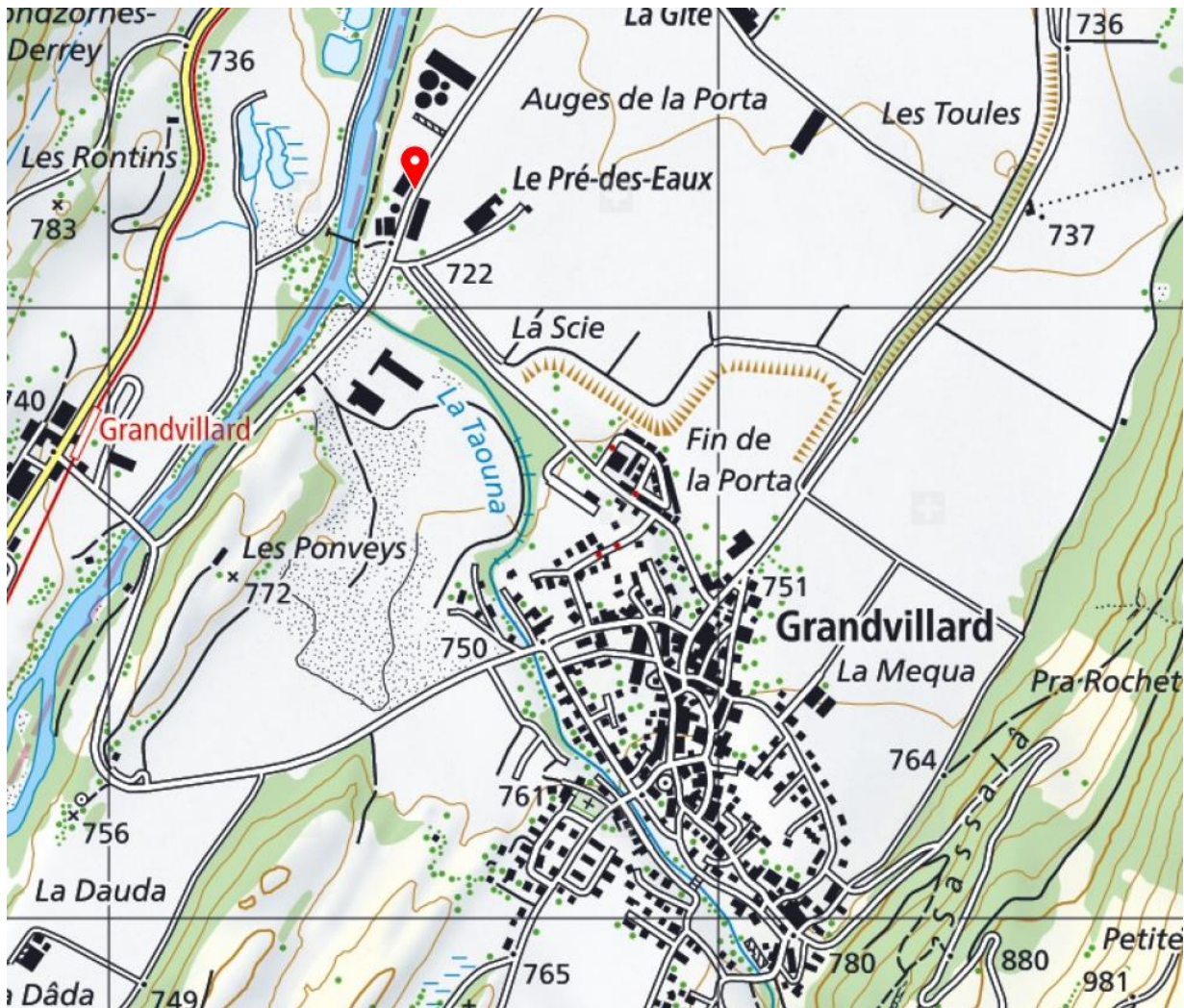


# MEMO Déchets

Votre guide des déchets



Nos déchets sont des ressources : **préservons-les** ensemble.  
**Évitons** le gaspillage, trions et valorisons.



**Bas-Intyamons**  
Estavannens et Villars-sous-Mont

s a i d e f



# Informations **générales**



Et aussi sur [www.memodechets.ch](http://www.memodechets.ch) et l'application

## **Horaires de la déchetterie**

**Hiver:** 1er décembre - 31 mars  
mardi 18.00 h - 19.00 h  
mercredi 10.00 h - 11.00 h  
jeudi 18.00 h - 19.00 h  
samedi 10.00 h - 12.00 h

**Eté :** 1er avril au 30 novembre  
mardi 17.30 h - 19.30 h  
mercredi 10.00 h - 11.00 h  
jeudi 17.30 h - 19.30 h  
samedi 10.00 h - 12.00 h

La déchetterie est fermée les jours fériés.

## **STEP de Broc**

**Déchets toxiques** (produits chimiques, solvants, ...)

A la STEP, En Fulet 8 - 1636 Broc  
le mercredi de 13.30 h à 16.00 h.

ou sur rendez-vous au 026 921 27 16

## **SANIMA**

**Centre collecteur de déchets animaux** (jusqu'à 250 kg) et **déchets carnés**

Du lundi au samedi, de 09.00 h. à 11.00 h. (sauf jours fériés)

En Fulet 8  
1636 Broc

T 026 305 22 75  
[www.sanima.ch](http://www.sanima.ch)

## **Hubert Etter - Vuadens**

**gravats, bois** (naturel et laqué), **fenêtres, pneus, tuiles, ...**

lu - je 07.30 h-11.30 h. / 13.00 h.-17.00 h.  
vendredi fermeture à 15.30 h.

Le Russon 60  
1628 Vuadens  
026 919 87 80

## **Contact et infos**

1667 Enney  
026 921 81 00  
[commune@bas-intyamon.ch](mailto:commune@bas-intyamon.ch)  
[www.bas-intyamon.ch](http://www.bas-intyamon.ch)

### **Déchetterie de Grandvillard**

Route des Auges 19  
horaires : voir ci-contre

## **Mon réflexe TRI A LA SOURCE**

Quand je fais mes achats ...

- j'en profite pour **ramener au(x) magasin(s)**, dans lesquels je me rends, tous les déchets qui y sont repris: bouteilles en verre et en PET, piles, appareils hors d'usage, etc..
- je choisis les objets et denrées en fonction de leur bilan écologique (économies en emballages, en énergie de production et de transport, moins polluants, recyclables ...)
- autant que possible, je laisse sur place les emballages de mes achats.

**Pour toute information générale relative à la gestion des déchets, contactez la commune.**

## ORDURES MENAGERES



**A la poubelle, je ne peux pas jeter** : les déchets spéciaux (vernis, laque, solvant, diluant, colles, matières toxiques, etc), les médicaments (à remettre à la pharmacie), le verre recyclable, le papier et le carton recyclables, les néons et ampoules spéciales de basse consommation, les capsules de café Nespresso, la ferraille, l'aluminium et autres métaux recyclables, le polystyrène expansé (sagex), à part les chips d'emballage en maïs (mou) à mettre dans les sacs poubelles

# LA NATURE N'EST PAS NOTRE POUBELLE, **RESPECTONS-LA!**







## Comment bien trier ?



### Ordures ménagères

Les ordures ménagères sont éliminées dans des sacs officiels; elles sont déposées dans les conteneurs ou molocks présents dans les villages d'Enney, Estavannens et Villars-Sous-Mont.



### Couche-culotte

Elles sont à éliminer dans les sacs officiels taxés. La commune remet aux familles ayant des enfants âgés jusqu'à 3 ans, des bons pour retirer gratuitement des rouleaux de sacs à poubelle dans les commerces. Les bons sont envoyés 2 fois par an par l'administration.



### Aluminium et boîtes de conserve

Dans la benne à disposition. Par exemple : boîtes de conserve, feuilles d'aluminium, cannettes de boisson, emballages marqués du logo "alu". Les boîtes et autres récipients doivent être rincés.



### Papier et carton

Dans la benne prévue à cet effet. **ATTENTION** : ils ne doivent contenir aucune impureté (plastique, sagex, aluminium), ni être maculé de graisse ou autre.



### Verre

Dans la benne prévue à cet effet. **ATTENTION** : les bouchons et capsules seront retirés.



### PET

Dans le conteneur prévu. **ATTENTION** : seules les bouteilles à boisson qui ont le sigle PET sont admises. Les emballages marqués PE ou PE-HD, bouteilles d'huile, de vinaigre, doivent être éliminés avec les ordures ménagères.



### Déchets compostables ménagers

Dans la benne. Les déchets organiques du ménage tels que épluchures, marc de café ou de thé, coquilles d'oeufs, etc. sont à mettre dans la benne. **Pas de sachet ni de plastique, ni de sachet compostable**



### Huiles minérales et végétales

Dans le récupérateur prévu. **ATTENTION** : les huiles minérales (moteur) ne doivent pas être mélangées aux huiles végétales (cuisine). Aucun liquide étranger (carburant, solvant) n'est accepté.



### Textiles et chaussures

Dans la benne de la Croix-Rouge. Tous les vêtements, tissus et chaussures en bon état seront déposés dans des sacs en plastique fermés.



### Ferraille (objets métalliques)

Dans la benne prévue. Tout élément métallique est accepté. Les éventuels éléments en plastique doivent être enveloppés et déposés dans les déchets encombrants ou dans les sacs-poubelle officiels.

**Les pneus des vieux vélos doivent être**



### Déchets encombrants combustibles

Dans la benne. **ATTENTION** : seuls les objets qui n'entrent pas dans un sac poubelle officiel de 110 litres sont admis. Le bois et le métal doivent être séparés et placés dans la benne correspondante.



### Capsules Nespresso (aluminium)

Dans le conteneur prévu. Les capsules de café et de thé **alu** sont admises.



### Appareils électriques et électroniques

Si possible retourné au point de vente. **ATTENTION** une taxe d'élimination de CHF 5.00 est perçue pour le dépôt des batteries.



### Piles et accumulateurs

A déposer aux magasins et autres grandes surfaces assurant la récupération. Un bac est néanmoins à disposition à la déchetterie.



### Tubes lumineux (néon) / LED

A déposer aux magasins et autres grandes surfaces assurant la récupération. Toutefois, un bac est à disposition à la déchetterie.



### Déchets inertes (petites quantités)

Dans la benne prévue à cet effet, pour des quantités jusqu'à 1 m3. Les déchets de chantier sont interdits (privés et entreprises); ils doivent être amenés au centre de tri à Vuadens. La litière des animaux et leurs crottes sont à déposer dans les sacs à poubelle



### Médicaments

A rapporter à la pharmacie.



### Berlingots / Briques à boissons

Dans les sacs à poubelles officiels. Ils ne peuvent pas être recyclés avec le carton.



### Flacons en plastique avec bouchon

Dans les sacs à poubelles officiels. Ces flacons peuvent aussi être ramenés aux magasins et autres grandes surfaces qui assurent la récupération.



### Dépouilles d'animaux

Au centre de collecte SANIMA à la STEP de Broc pour des animaux jusqu'à 250 kg.



### Bois

A l'endroit de collecte prévu : **le bois sera séparé de toutes pièces métalliques** (Clous, charnières, crochets, etc. ). Le bois verni ou traité doit être déposé dans la benne des déchets encombrants.



### Cendres de bois

Dans le tonneau prévu à cet effet.



### Sagex

Dans le conteneur prévu à cet effet. **ATTENTION** : uniquement le sagex propre et pas de chips en mousse



### Déchets de jardin

Dans la benne prévue. Y compris le gazon, plantes, feuilles, etc. Pour les branches et tailles de haie, se référer à la rubrique "Bois"



### Restes de repas / déchets de cuisine / lavures

Dans les sacs poubelle officiels. Pour les **grandes quantités de déchets carnés**, s'adresser à **SANIMA** à Broc.



### Litière de chat

Dans les sacs à poubelle officiels



### Plastiques agricoles

A la déchetterie, dans de Petits conteneurs à disposition sont récoltés : \*Ballots de feuilles plastiques, bâches de jardin, filets, ficelles, big bags vides.



### Déchets de chantier

Ils sont interdits à la déchetterie. Ils doivent être amenés au centre de tri **Hubert Etter** à Vuadens

## SACS-POUBELLE OFFICIELS

Les sacs à poubelle officiels sont à déposer dans les points de collectes prévus à cet effet dans chaque village. Les couches-culottes sont éliminées via les sacs à poubelle officiels. Un bon d'échange est remis aux familles ayant des enfants jusqu'à 3 ans ; l'envoi est fait 2 fois par an, soit en mai et en novembre de chaque année.

### Point de vente

### Prix du rouleau

Espace Gourmand à Villars-sous-Mont

Epicerie la Sieste à Enney

17 lt (10 sacs) CHF 10.50

35 lt (10 sacs) CHF 21.00

60 lt (10 sacs) CHF 31.50

110 lt (5 sacs) CHF 24.70

## BENNE D'ÉCHANGE

Pour une meilleure gestion, la benne d'échange a été déplacée vers déchetterie (entrée côté Biogaz).

### Principe

Cette benne a pour but de permettre l'échange de biens que vous n'utilisez plus, mais qui peuvent encore servir. Vous évitez ainsi des déchets, du gaspillage et la surconsommation. De plus, vous rendrez heureux d'autres personnes.

### Ce que vous pouvez déposer

Uniquement des objets peu encombrants, parfaitement utilisables, propres et en bon état (*p. ex. : vaisselle, petit mobilier, livres, jouets, lampes, outils, CD, DVD, matériel informatique récent, vidéo, etc.*).

**Ceux-ci doivent impérativement être rangés de manière ordonnée.**

### Ce que vous ne pouvez pas déposer

- Les objets trop encombrants (possibilité d'afficher un avis avec une photo et vos coordonnées sur le panneau d'affichage prévu à cet effet) ;
- Les pneus et roues de voiture ;
- Les textiles et chaussures (une benne de la Croix-Rouge est à disposition à la déchetterie) ;
- Le matériel trop usagé, sale ou endommagé ;
- Les produits alimentaires.

**Pensez à fermer la porte en partant**

# DÉCHETS ENCOMBRANTS

## Objets encombrants – définition

Les objets encombrants sont des objets mobiles volumineux issus d'un ménage tels que vieux meubles, canapés, matelas, engins de sport, tapis, accessoires de décoration ou tout autre objet qui ne peut pas être inséré dans un sac-poubelle officiel de 110 litres.

Ces objets ne doivent pas contenir de pièces métalliques importantes ni d'éléments électriques, électroniques ou informatiques.

## Dimensions maximales :

2 m de long	25 cm de diamètre	60x60 cm
-------------	-------------------	----------

## 1m<sup>3</sup> maximum

Le volume maximum de déchets pouvant être déposé dans la benne des encombrants est de 1m<sup>3</sup>. Tout volume de déchets supérieur doit être acheminé vers une centrale d'élimination (voir Mémo Déchets) et ceci aux frais du propriétaire.

## Qu'est-ce qui n'est pas admis dans la benne de déchets encombrants ?

- Les ballots de feuilles plastiques, les filets, les tissus ne doivent pas être mélangés aux déchets encombrants.
- Les matières conditionnées sous forme de rouleaux ou ballot ne sont pas acceptés.
- Les déchets provenant de la transformation et de la démolition d'immeubles tels que fenêtres, agencements de cuisine, parquets, laine de verre, etc. ne sont pas pris en charge mais considérés comme des déchets immobiliers ou de chantier et doivent être éliminés selon les filières propres et ceci aux frais du propriétaire.